

suite de Jean François BESSON

comme père de 3 enfants vivants.
Comme Jean Besson n'est toujours pas réformé définitif, il est à nouveau convoqué le 23 août 1939, mais il sera renvoyé dans ses foyers le 5 septembre. Il est décédé à Saint-Symphorien le 7 novembre 1964.

Michel CHILLET

4^{ème} Zouaves, 10^e Cie, au fort de Dejabel Kebir (Djebel Kebir), près BIZERTE (Tunisie). D'après sa Fiche Matricule (N° 359, pages 846).

Il est né le 4 avril 1893 à Saint-Symphorien. Père : **Chillet Antoine**, boucher, 33 ans. Mère : **Staron Marie Claudine**, 29 ans. Présents à la déclaration de naissance : **Chillet Michel**, cordonnier, 26 ans, oncle de l'enfant et **Crozier Jean Baptiste**, boulanger, 47 ans, voisin du déclarant. Au moment du conseil de révision, en 1913, ses parents sont décédés. Son père, le 11 avril et sa mère le 17 mai, tous deux à l'hospice. Les décès ont été déclarés par leur fils **Etienne Chillet**, 25 ans, cordonnier, demeurant rue des Tanneries et **Paul Maury**, 53 ans, plâtrier, rue porte Chadut, médaillé militaire, beau-frère de la défunte. Michel Chillet est incorporé le 3 décembre 1913 au 4^{ème} Régiment de Zouaves à Bizerte où il arrive le 6, comme Pierre Pinay qui sera tué le 16 décembre 1914.

Sa fiche matricule donne comme dates de ses campagnes : du 2 août 1914 au 9 juin 1916. En effet, le 30 août 1914, il est fait prisonnier à Ribemont, à une douzaine de kms de Saint-Quentin, lors de la Bataille de Guise, dont beaucoup de sites internet nous offrent d'intéressantes informations, avec de nombreuses cartes.

BLESSÉ ET FAIT PRISONNIER

A la déclaration de guerre, d'après le JMO du 4^{ème} Zouaves de Marche, les troupes de Tunisie sont dirigées en train sur Alger, puis par bateau sur Cette (= Sète) où elles arrivent le 12 août. Elles gagnent en train le point de ralliement du régiment en banlieue parisienne à Noisy-le-Sec où elles récupèrent les réservistes « habillés ».

Le régiment est envoyé sur le front belge au sud de Charleroi (21 août), mais au bout de quelques jours, il doit se replier au sud-est de Saint-Quentin, à Ribemont, pas très loin de la frontière belge (29 août). Là encore, il va être obligé de se replier face aux obus

ennemis. Le rédacteur du JMO écrit page 17 : « A ce moment, l'artillerie allemande ouvre un feu terrible sur les Zouaves. Tandis que les fantassins ennemis trouvent un abri à la lisière d'un bois, à 100 en arrière de là, **Giraud (capitaine)** tombe et avec lui le **sous-Lieutenant Desbruères**. Presque tous les officiers et sous officiers et 150 zouaves jonchent le terrain. Les débris de cette compagnie sont ramenés par l'adjudant Richard. »

RAPATRIÉ COMME GRAND BLESSÉ

Michel Chillet fait probablement partie de ceux qui sont restés sur le terrain. Lui, grièvement blessé, n'a pu rejoindre l'arrière et a dû être fait prisonnier. Nous ne savons pas où il a été emmené prisonnier. Il sera « rapatrié d'Allemagne comme grand blessé le 18 juillet 1915 » lit-on sur sa fiche Matricule : « Blessure par schrapnell du 30 août 1914, région dorsale ». Ce qui lui vaudra une citation à l'ordre de l'armée le 26 janvier 1916 : « Excellent soldat qui a fait preuve en campagne de bravoure et d'entrain. Blessé très grièvement le 30 août 1914 en se portant à l'attaque d'une position occupée par l'ennemi. Infirm. » Croix de guerre avec palme. Médaille militaire.

LES COMMISSIONS DE RÉFORME.

3 février 1916 - Seine - Notifiée le 9 février. « Proposé pour la Réforme n° 1 avec gratification renouvelable de 6^{ème} catégorie. Blessure par éclat d'obus à la région dorsale supérieure droite, déprimée perte de substance vertébrale. Impossibilité de l'élévation du bras et de la rotation. »

Chillet est donc réformé définitif, mais il ne sera démobilisé seulement le 9 juin. Michel Chillet se marie à Givors le 5 janvier 1918 avec **Julia Curinier**.

Employé de commerce, il est domicilié à Givors, 27 rue Joseph Faure. Julia Curinier, née à Givors le 8 mars 1895, était domiciliée 30 rue de Strasbourg.

Le 15 décembre 1919, Michel Chillet est réformé définitivement n° 1. Invalidité permanente 25% pour Limitation mouvement épaule droite.

16 mars 1932 - Lyon. Proposition pour pension permanente 25%, « pour : 1° Parésie de l'épaule droite. 2° Cicatrices superficielles du genou droit, pas de limitation du mouvement du genou, quelques varices face interne.

14 février 1933 - Lyon. Mêmes observations.

Il décédera à Givors le 17 avril 1953.

Suite de 2 MORTS POUR LA FRANCE**Jean-Marie DUBANCHET**

12^e Bn de Chasseurs Alpins, 4^e Cie, MONT-DAUPHIN, (Hautes-Alpes).

F MAT - Relevant du bureau de recrutement de « Rhône Central », d'après sa fiche de décès, nous ne l'avons pas trouvé dans les fiches Matricule. Voir le Coq Pelaud N° 32.

Il est né le 15 décembre 1893 à Pomeys. Père : **Dubanchet Aimé Denis**, marchand de porcs, 29 ans. Mère : **Goujon Jeanne Catherine**. Témoins : **Giraud Jean Antoine**, maréchal-ferrand, 30 ans et **Giraud Laurent**, maçon, 27 ans.

Jean-Marie a une sœur, Etienne (1892-1956). Elle épousera **Louis Joannin** et ils auront trois enfants, Pierre, Jean et Denise.

D'après son Historique, en 1914, le 12 BCP a son casernement à Embrun. Mont-Dauphin se trouve à un vingtain de kms.

A la déclaration de guerre, le régiment est envoyé en Alsace (Ban de Sapt). L'important historique du 12 BCP détaille les combats autour de Sulzern (p. 44-50) à partir du 19 février 1915. Pour la journée du 7 mars, où **Jean-Marie Dubanchet** va être tué à Eich-Wald près de Sulzern, on peut lire : « Malheureusement dans la nuit du 6 au 7 mars, sous une pluie glaciale et torrentielle, une contre-attaque de notre part, insuffisamment ou trop hâtivement préparée, nous coûtait encore de douloureux sacrifices... 3 officiers, 8 sous-officiers, 45 chasseurs tués, près de 170 blessés et une centaine de disparus. »

ON L'A D'ABORD CRU PRISONNIER

Le 15 mars 1915, **Marie Grange** écrivait à son mari : « **Le fils Dubanchet de la Guilletière**, café, la veuve qui tient le café, a été blessé au côté gauche assez gravement et fait prisonnier. » Le 18 avril, elle ajoute : « On a reçu la mort officielle du fils Dubanchet... Il était disparu depuis le 7 mars, mais sa famille espérait toujours... » Sa fiche de décès précisera « Tué à l'ennemi à Eich Wald (Alsace). »

Il aura fallu attendre le 23 décembre 1920 pour voir le Tribunal de Lyon officialiser sa mort, sans preuve, « déclarant constant le décès de Dubanchet Jean-Marie. »

suite p. 3